



**Executive Board of the
United Nations Development
Programme and of the
United Nations Population Fund**

Distr.: General
(Date)

Original: Français

Deuxième session ordinaire de 2011
xxxxxx septembre 2011, New York
Point xxxx de l'ordre du jour provisoire
Programme des pays et questions connexes

**Draft programme de pays pour
La République Centrafricaine (2012-2016)**

Table des matières

	<i>Paragraphs</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation.....	1 - 5	2
II. Leçons tirées de la coopération passée	6 - 8	3
III. Programme proposé	9 -17	3
IV. Gestion, suivi et évaluation	18 -21	5
Annexe Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la république centrafricaine (2012-2016)		

I. Analyse de la situation

1. La République centrafricaine (RCA) s'étend sur 623,000 Km² et, se trouvant enclavée entre le Tchad, le Soudan, la République Démocratique du Congo et le Cameroun, reste très vulnérable aux différentes sources d'instabilité de la sous-région. Une grande partie de son territoire reste extrêmement difficile d'accès, et l'insécurité qui persiste dans le nord et le sud semble avoir regagné de l'ampleur dans l'est du pays, notamment suite au retrait de la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) de la Vakaga et aux progrès mitigés en matière de réforme du secteur de la sécurité (RSS) et du processus de Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). La République centrafricaine possède un riche capital en ressources naturelles, forestières, minières et hydrologiques. Cependant, une dégradation lente de l'environnement est constatée en raison de l'impact des changements climatiques, de la déforestation et des déboisements non contrôlés, des pratiques agricoles basées sur les cultures itinérantes et le brûlis, et l'exploitation accélérée des ressources naturelles. La population de la RCA, estimée à 4,6 millions d'habitants en 2010, comporte 50,20% de femmes. Près de 42% de la population à moins de 15 ans, et 82 % de la population vit en milieu rural.

2. Après avoir été fortement négatif (-7,1%) en 2003 principalement en raison des derniers troubles politico-militaires, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est remonté à 2% en 2008 et après une légère baisse en 2009, a atteint 3,3% en 2010, au sortir de la crise mondiale financière. La RCA a pu atteindre en juin 2009 le point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays Pauvres très endettés. Malgré ces avancées macro-économiques, la croissance repose principalement sur un tissu économique faiblement diversifié, à faible productivité, et son taux de croissance de 1% par an et par habitant ne parvient pas à rencontrer les besoins d'une population qui augmente de 2,5% par an. L'économie repose sur le secteur primaire de subsistance qui rassemble 82% de la population et contribue pour 42,5% du PIB. La pauvreté reste quasiment généralisée étant passée de 67% en 2007 à 62% en 2009. En milieu urbain, 49,6% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, alors qu'en milieu rural, le taux est de 69,4%. Dans certaines régions ce taux atteint 78%. La pauvreté touche particulièrement les ménages de taille moyenne à faible taux d'alphabétisation, et ceux qui survivent de la production agricole (72%). L'insécurité alimentaire touchait 30,2% des ménages en 2009. Selon le « Multiple Indicator Cluster Surveys » (MICS) de 2006 et l'analyse globale de la vulnérabilité et la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire reste endémique dans tout le pays, et est particulièrement prononcée dans les zones rurales de production cotonnière et minières qui sont en même temps des régions de production agricole. D'après le dernier rapport national des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de 2010, la plupart des indicateurs sociaux se sont constamment dégradés au cours de la dernière décennie et plus particulièrement au détriment des femmes, et laisse augurer que la RCA ne pourra pas atteindre les OMD d'ici 2015 sauf sans doute, dans les domaines de l'éducation et de l'accès à l'eau potable où une légère tendance à l'amélioration a été constatée.

3. Après les élections de 2005, les efforts en matière de consolidation de la paix se devaient d'être maintenus et renforcés. En juin 2008, un accord de paix global était signé avec les principaux groupes politico-militaires, et en décembre 2008 un Dialogue Politique Inclusif (DPI) était organisé rassemblant toutes les forces vives de la nation. Un gouvernement d'ouverture fut mis en place en janvier 2009, une stratégie nationale de consolidation de la paix portant notamment sur la réforme du secteur de la sécurité et sur la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit, fut finalisée en février 2009. Le programme DDR fut lancé officiellement en août 2009. Une Commission Electorale Indépendante (CEI) fut mise en place en octobre 2009 pour préparer et organiser les élections présidentielles et législatives du 25 avril 2010. Reportées à deux reprises pour assurer leur caractère inclusif et consensuel, les élections présidentielles et législatives ont eu lieu le 23 janvier 2011. Les résultats des élections furent néanmoins contestés par une grande partie de l'opposition qui devait se rassembler en mars 2011 dans le forum pour l'annulation et la reprise des élections. Il a également été constaté que beaucoup restait encore à faire pour développer et pérenniser les capacités des institutions nationales chargées d'appuyer les cycles électoraux en RCA.

4. Afin d'adresser ces défis, le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP II) en cours de finalisation par le nouveau Gouvernement formé en avril 2011, se concentre sur trois axes prioritaires. Le premier axe porte sur la consolidation de la paix, de la bonne gouvernance et de l'état

de droit, y compris la réforme du secteur de la sécurité. Le deuxième axe concerne la relance économique et comprend les volets suivants: (i) une stratégie de croissance accélérée pro-pauvre dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural, des mines, des forêts, du tourisme et des télécommunications identifiés à fort potentiel de croissance; (ii) le développement des infrastructures de base; (iii) l'environnement des affaires; et (iv) l'intégration régionale. Le troisième axe porte sur le développement du capital humain et des services sociaux de base y compris le genre et l'environnement.

5. Le système des Nations Unies en RCA après avoir finalisé le bilan commun du pays en octobre 2010, s'est aligné sur ces priorités nationales en concentrant le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF +) sur les trois axes prioritaires suivants: (i) la consolidation de la paix, le renforcement de la bonne gouvernance, de la sécurité et de l'état de droit; (ii) l'investissement dans le capital humain, y compris la lutte contre le VIH et le SIDA; et, (iii) la promotion d'un développement durable et équitable et de l'intégration régionale.

II. Leçons tirées de la coopération passée

6. Malgré le contexte de sortie de crise et la situation sécuritaire encore très volatile, les évaluations des projets et du programme conduites entre 2008 et 2011 ont permis de dégager un certain nombre de résultats atteints. Dans le domaine de la gouvernance démocratique et la prévention des crises, l'assistance du PNUD a permis (i) aux institutions républicaines (le Parlement, la Cour Constitutionnelle, le Haut Conseil de la Communication, la Cour des comptes, le Haut Conseil à la médiation, le Conseil d'état, le Conseil permanent pour la réforme de l'administration, le Conseil économique et social d'améliorer leur fonctionnement régulier; (ii) la formulation de sept textes législatifs sur la décentralisation et les collectivités locales, et le positionnement du Haut Commissariat à la décentralisation et à la régionalisation en acteur clé de la mise en œuvre prochaine de la politique nationale décentralisation; (iii) la mise en place d'un Comité national de lutte contre la corruption et la formulation d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption; (iv) la préparation et l'organisation des élections présidentielle et législatives 2011 par la Commission électorale indépendante, et la tenue des élections; (v) l'opérationnalisation du processus DDR et sa mise en œuvre; (vi) l'accès aux services de la justice dans les zones de conflit du Nord du pays par la réhabilitation des infrastructures, la provision de matériel de fonctionnement, la formation des agents des services de la justice, de la police judiciaire et de l'administration pénitentiaire; et (vii) l'appui à la formulation d'une stratégie pour la réforme de secteur de la sécurité.

7. Dans le domaine de la réduction de la pauvreté, l'assistance du PNUD a permis (i) une appropriation nationale du processus de formulation de la DSRP II; (ii) l'adoption d'une Stratégie nationale de finance inclusive 2010-2014; (iii) l'adoption d'une Lettre de politique nationale de l'environnement; (iv) l'adoption du Plan d'action national de lutte contre la dégradation des terres, et de son plan d'investissement à moyen terme. Dans le domaine de lutte contre le VIH/SIDA, l'assistance du PNUD a permis (i) la vulgarisation de la loi sur les droits et obligations des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) et la lutte contre le SIDA auprès des structure judiciaires et des organisations des PVVIH; (ii) la gestion de deux subventions du Fonds mondial; et, (iii) la formation de plusieurs institutions publiques et ONG qui disposent désormais d'un plan d'action annuel budgétisé pour la mise en œuvre du principe des «Trois Un », un cadre convenu pour agir face au VIH et au SIDA.

8. Les principales leçons apprises de la coopération passée ont mis en exergue: (i) la forte dispersion des interventions du PNUD qui a limité l'efficacité du programme en raison du faible niveau de synergie entre ses différentes composantes, et avec les autres partenaires techniques et financiers; (ii) la lourdeur des procédures du PNUD qui a entraîné des retards dans le démarrage des projets, et donc dans le déboursement des fonds; (iii) l'absence d'un dispositif de suivi et d'évaluation; et (iv) un impact mitigé en matière de genre et d'autonomisation des femmes.

III. Programme proposé

9. Le nouveau programme du PNUD 2012-2016 s'inscrit dans la réalisation des objectifs de l'UNDAF + qui est aligné sur les priorités nationales du DSRP II. Il ciblera deux domaines prioritaires d'intervention pour lesquels le PNUD possède un avantage comparatif, à savoir (i) la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit ainsi que (ii) la réduction de la pauvreté et les

progrès vers l'atteinte des OMD. Tous les efforts ont été déployés pour assurer une plus grande cohérence interne du programme et une meilleure articulation entre ses différentes composantes. Celles-ci seront mises en œuvre par le biais de stratégies intégrales et progressives de développement des capacités sur une période de 5 ans et qui seront adaptées au contexte spécifique de la RCA dans des domaines limités afin d'en maximiser l'impact et les effets transformateurs. Toutes les interventions du PNUD seront fondées sur les principes des droits de l'homme, de l'égalité entre hommes et femmes, et de l'autonomisation des femmes et des jeunes.

10. Premier domaine d'intervention: La promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit.

L'objectif global poursuivi par le PNUD pour la promotion de la bonne gouvernance et de l'état de droit, sera de contribuer à la consolidation d'un environnement favorable pour la mise en œuvre des actions de réduction de la pauvreté et des progrès vers l'atteinte des OMD. Cet objectif sera poursuivi par des appuis ciblés en matière de gouvernance démocratique, de gouvernance locale et de gouvernance des droits de l'homme.

11. Dans le domaine de la gouvernance démocratique, l'objectif sera d'appuyer la mise en place d'une administration électorale pérenne pour la préparation anticipative et la gestion du cycle électoral en conformité avec les standards internationaux auxquels la RCA a adhéré, et de favoriser une meilleure participation des femmes et des jeunes au processus électoral. L'appui du PNUD portera principalement sur une stratégie de développement des capacités visant à améliorer le cadre légal et institutionnel de l'administration électorale, l'adoption d'une loi sur le quota des femmes dans les instances de représentation, et l'organisation des élections régionales et communales avec une participation accrue des femmes et des jeunes.

12. Dans le domaine de la gouvernance locale, l'objectif est de rapprocher l'administration des administrés pour une participation accrue des populations, en particulier des femmes et des jeunes à la gestion des affaires publiques tant au niveau national que local. Le PNUD appuiera plus particulièrement une stratégie de développement des capacités pour (i) la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs à la décentralisation et à l'administration territoriale, (ii) la formulation d'une stratégie et d'une politique de décentralisation et d'administration territoriale; (iii) la formulation d'un plan de mise en œuvre dans des zones pilotes; et (iv) l'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources pour leur mise en œuvre dans les zones pilotes.

13. Dans le domaine de la gouvernance des droits de l'homme, l'objectif sera de favoriser l'accès des populations des zones cibles, plus particulièrement les femmes et les enfants, à la justice et à l'état civil et de soutenir les conditions de sécurité juridique nécessaires au développement économique. Le PNUD appuiera plus particulièrement une stratégie de développement des capacités visant (i) l'achèvement de la révision des lois et du cadre normatif; (ii) la formation initiale et continue du personnel des services judiciaires, pénitentiaires et de police judiciaire; (iii) l'amélioration des conditions de travail (équipements et infrastructures) des services de la justice, de la police, de la gendarmerie et de la structure nationale en charge de la lutte contre la corruption; (iv) l'amélioration des conditions de détention dans les prisons; (v) la sensibilisation des populations sur les droits humains; et (vi) le renforcement des capacités de la société civile en matière de droits humains et de leurs mécanismes de protection.

14. Deuxième domaine d'intervention: la réduction de la pauvreté et les progrès vers les OMD.

L'objectif global poursuivi par le PNUD pour la réduction de la pauvreté et les progrès vers les OMD sera d'appuyer spécifiquement la stratégie nationale de croissance accélérée pro-pauvre dans des secteurs qui bénéficieront à la plus grande proportion de la population démunie ou vulnérable - que ce soit le monde rural, les femmes, les jeunes et les personnes atteintes du VIH SIDA - et qui consolideront les perspectives et les fondements d'un développement durable de la RCA.

15. Dans le domaine de la croissance pro-pauvre, le PNUD accompagnera le processus de mise en place et de fonctionnement des grappes de croissance sélectionnées dans le cadre du DSRP II que sont (i) l'agriculture et le développement rural, (ii) les mines, et (iii) les forêts. Plus spécifiquement, le PNUD renforcera les capacités de la structure de coordination du DSRP II et des institutions nationales concernées dans la formulation, la budgétisation et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action de croissance pro-pauvre dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural, des mines et des forêts, et facilitera la mobilisation des différents acteurs (institutions nationales, secteur

privé, société civile, partenaires techniques et financiers et agences du SNU). Dans ce contexte, la création d'emplois et la génération de revenus, l'entrepreneuriat féminin et des jeunes, la gestion durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement, et les mesures de lutte contre les changements climatiques seront privilégiées.

16. Afin de contribuer à une croissance économique plus inclusive par un plus large accès aux services financiers décentralisés des populations démunies et vulnérables, notamment les populations rurales, les femmes et les jeunes, le PNUD continuera également à accompagner le développement de la finance inclusive en contribuant à l'amélioration de la couverture géographique de l'offre de services financiers. Il s'agira dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la finance inclusive, d'assurer une amélioration de l'environnement légal, règlementaire et du cadre institutionnel, une professionnalisation et une pérennisation des établissements de micro-finance. Ces actions devraient permettre l'augmentation des revenus des populations les plus défavorisées en favorisant la création de micro-entreprises rurales notamment par les femmes et les jeunes.

17. Enfin, le PNUD accompagnera l'opérationnalisation du Cadre d'accélération des OMD dans les domaines spécifiques de la sécurité alimentaire et du VIH/SIDA. Pour ce faire, le PNUD soutiendra la formulation du Pacte d'Accélération des OMD 1 et 6, facilitera la mobilisation des différents acteurs (institutions nationales, société civile, partenaires techniques et financiers, agences du SNU) afin d'assurer leur engagement dans le processus, et assurera le suivi des progrès réalisés dans l'atteinte des OMD, et des OMD 1 et 6 en particulier, en vue de l'échéance en 2015.

IV. Gestion, suivi et évaluation

18. Le programme sera exécuté essentiellement à travers la modalité d'exécution nationale, pour laquelle le PNUD pourra fournir des services d'appui ainsi qu'envisager des programmes d'appui à l'Exécution Nationale (NEX). L'approche harmonisée de transfert des fonds sera poursuivie, et de nouvelles évaluations des partenaires de mise en œuvre seront conduites avec les autres agences concernées afin d'identifier les modalités de transfert les plus appropriées et les besoins en matière de développement des capacités. Dans certains cas, et après consultation avec le Gouvernement, le PNUD pourra recourir à la modalité d'exécution directe, et pourra demander l'activation des procédures « fast-track ».

19. Le programme sera mis en œuvre de préférence à travers des programmes conjoints notamment dans les domaines de l'agriculture et du développement rural, de la sécurité alimentaire et du VIH/SIDA. La programmation des interventions et la gestion du programme seront axées sur les résultats et seront basées sur des stratégies intégrales et progressives de développement des capacités pour 2012-2016. Les revues annuelles du programme constateront les progrès vers la réalisation des résultats qui seront consignés dans des rapports annuels. Les audits annuels seront conduits en conformité des procédures du PNUD.

20. La structure fonctionnelle du Bureau sera révisée et alignée sur les priorités du programme avec des profils pertinents. Elle sera complétée par une unité chargée du suivi et de l'évaluation (avec des compétences spécialisées en genre) qui travaillera dans le cadre logique et selon le calendrier de suivi et d'évaluation de l'UNDAF + afin d'assurer la synergie des activités et la complémentarité des interventions. Les systèmes de fonctionnement internes seront revus et redéfinis afin d'assurer une plus grande efficacité et efficacité des interventions appuyées par le PNUD et, la formation du personnel sera intensifiée en vue d'améliorer la qualité, la régularité, la ponctualité, et la transparence des services rendus.

21. La mobilisation des ressources sera renforcée, à travers une stratégie élaborée avec les autorités nationales et les agences du SNU, et explorera et développera de nouvelles pistes notamment auprès des partenaires financiers non traditionnels ou émergents.

ANNEXE: CADRE DE RESULTATS ET D'ALLOCATION DE RESSOURCES POUR LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2012-2016)

PRIORITE NATIONALE: Consolidation de la Paix, la Bonne Gouvernance et l'Etat de droit					
EFFETS UNDAF 1.2. et 1.3: Les institutions étatiques, le secteur privé et les organisations de la société civile appliquent les principes de bonne gouvernance et sont accessibles aux populations de façon équitable. Les institutions clés et la société civile en charge de la promotion de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme sont efficaces et accessibles aux populations. Indicateurs de l'effet: Processus électoral organisé selon les normes internationales. Nombre de femmes élues aux conseils régionaux et communaux. Nombre de préfectures disposant de tribunal fonctionnel. Nombre de violations de droits humains rapportés par préfecture, sexe et type: Domaine d'intervention: Gouvernance démocratique, locale et droits de l'homme.					
Contribution du Gouvernement	Contribution des autres partenaires	Contribution du PNUD	Indicateurs, données de base et cibles de la contribution du PNUD	Extrants indicatifs du programme	Ressources indicatives (en \$US)
Le Gouvernement adoptera les mesures légales, réglementaires, budgétaires et institutionnelles pour l'organisation des élections régionales et communales, et les élections de 2016; il adoptera les textes législatifs et réglementaires, et mettra en œuvre la politique de décentralisation, et continuera de mettre en œuvre le Plan Décennal de Réforme de la Justice.	Les partenaires techniques et financiers soutiendront la poursuite des réformes démocratiques et contribueront au financement des élections ; ils apporteront un appui technique et financier pour la mise en œuvre des pôles de développement et des plans de développement local, et pour la réhabilitation des tribunaux, des prisons, et des maisons du droit.	Le PNUD se concentrera sur le développement des capacités des institutions nationales chargées (i) de contribuer à la pérennité du cycle électoral en conformité des normes internationales ; (ii) de formuler et de mettre en œuvre la stratégie et de la politique de décentralisation et d'administration territoriale ; (iii) d'assurer un accès équitable à la justice et, à l'assistance juridique et judiciaire des plus vulnérables ; et, (iv) d'améliorer les conditions de détention.	Indicateur: Structure pérenne de gestion du cycle électoral. Données de base : CEI provisoire mise en place six mois avant la tenue des élections. Cible : Structure pérenne de gestion du cycle électoral opérationnelle. Indicateur : Existence d'une stratégie de décentralisation et d'administration territoriale Données de base : 7 projets de lois formulés. Cible: Mise en œuvre de la stratégie. Indicateur : Nombre de maires et membres de conseils régionaux et municipaux formés sur la gestion des collectivités. Données de base : 0. Cible : 21 membres de Conseils régionaux, 174 maires et 200 conseillers régionaux et communaux. Indicateur: Nombre de maisons de droit dans les régions cibles. Donnée de base : 5 pour les 4 préfectures ciblées. Cible : 15 par préfecture ciblée. Indicateur : Existence d'un système de collecte de données sur les consultations judiciaires par sexe, âge, préfecture et type. Donnée de base : Pas de système. Cible : Collecte des données opérationnelle dans les préfectures ciblées.	Les institutions et la société civile disposent des compétences et des capacités pour gérer de manière continue le cycle électoral, et organiser des élections libres, transparentes qui, encouragent les candidatures des femmes et des jeunes. Les institutions et la société civile disposent des compétences et des capacités pour mettre en œuvre une politique et stratégie de décentralisation et d'administration territoriale qui tiennent compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes. Les populations mieux informées de leurs droits sont en mesure d'exiger leur respect et leur protection et ont accès à une justice respectant les droits de l'homme.	Régulières 7,592,500
					Autres 14,800,000

PRIORITES NATIONALES: Relance économique, stratégie de croissance accélérée pro-pauvre					
<p>EFFETS UNDAF 2 et 3.1.: Les populations centrafricaines et particulièrement les plus vulnérables participent à la formulation des programmes sociaux, utilisent les services de base, saisissent et valorisent au mieux les opportunités. Les populations et les acteurs publics et privés exploitent de façon plus rationnelle les ressources naturelles, améliorent la sécurité alimentaire et énergétique et sont moins vulnérables aux crises.</p> <p>Indicateur(s) de l'effet: % de la population, par sexe, vivant en-dessous du seuil de pauvreté. Prévalence de l'insécurité alimentaire par type de ménage.</p> <p>Domaine d'intervention: Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD</p>					
Contribution du Gouvernement	Contribution des autres partenaires	Contribution du PNUD	Indicateurs, données de base et cibles de la contribution du PNUD	Extrants indicatifs du programme	Ressources indicatives (en \$US)
Le Gouvernement finalisera la DSRP II comprenant des stratégies de croissance accélérée pro-pauvre pour les secteurs à fort potentiel de croissance, et des stratégies d'accélération des OMD. Il dirigera les efforts de mobilisation des ressources externes pour la mise en œuvre du Plan d'Action prioritaire du DSRP II, continuera d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de micro-finance inclusive et adoptera une stratégie nationale de protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation aux changements climatiques.	Les partenaires techniques et financiers intensifieront leurs efforts pour assurer un niveau suffisant de ressources financières et techniques pour permettre une mise en œuvre effective, efficace et efficiente du Plan d'action prioritaire de la DSRP II.	Le PNUD se concentrera sur le développement des capacités des institutions nationales chargées de : (i) coordonner la formulation, la budgétisation et la mise en œuvre des stratégies de croissance accélérée pro-pauvre dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural, des mines et des forêts ; (ii) la formulation, de la budgétisation et de la mise en œuvre des Pactes d'accélération des OMD 1 et 6 ; (iii) la mise en œuvre de la stratégie nationale de finance inclusive ; et (iv) la formulation, budgétisation et mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de l'environnement, de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre les changements climatiques.	<p>Indicateur : Existence de stratégies de croissance accélérée pro-pauvre pour l'agriculture, les mines et les forêts. Donnée de base : 0. Cible Stratégies mises en œuvre. Indicateur : Existence de pactes d'accélération des OMD 1 et 6 Donnée de base : Différentes stratégies nationales sectorielles Cible : Pactes d'accélération mis en œuvre.</p> <p>Indicateur : Existence d'une stratégie nationale pour la protection de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre les changements climatiques. Donnée de base : Lettre de politique nationale sur l'environnement : Cible : Stratégie nationale mise en œuvre.</p>	Les institutions , le secteur privé et la société civile disposent de compétences et des capacités pour mettre en œuvre une stratégie de croissance accélérée dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural, des mines et des forêts, et l'expansion et la professionnalisation des services financiers accessibles au monde rural, aux femmes et au jeunes. Les institutions publiques, privées et la et la société civile alignent leurs interventions sur les stratégies d'accélération des OMD 1 et 6. Les institutions et la société civile disposent des compétences et des capacités pour mettre en œuvre la stratégie nationale de protection de l'environnement, de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre les changements climatiques.	<p>Régulières</p> <p>7,592,000</p> <p>Autres</p> <p>TRUST FUNDS: 6,000,000.</p> <p>CS : 14,400,000</p>